

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 25

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gène), augmente le degré de blancheur de la masse épurée. Cependant, même en concentration minimale, les ions de métaux lourds, présents dans la pâte à papier, empêchent un blanchiment efficace. C'est la raison pour laquelle on les lie chimiquement par des stabilisateurs, afin d'empêcher une dégradation prématurée de l'eau oxygénée. La pâte alors épurée et blanchie est prête à la fabrication de papier neuf.

Quels sont aujourd'hui les problèmes? Un spécialiste explique: «Nous cherchons à améliorer la qualité de la pâte recyclée, de manière à pouvoir également l'utiliser pour la fabrication de papiers de très haute qualité. Il faut pour cela formuler avec précision le traitement chimique nécessaire dans chaque cas, car il est fonction de la qualité et de la composition des vieux papiers utilisés.» Actuellement, on s'efforce également d'optimiser la formulation des mélanges complexes de papier; d'autre part, les chercheurs étudient de nouveaux procédés d'im-



pression qui permettent d'éliminer les encres.

Source: Sandoz, A propos 3/89.
(Infochimie)



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

SIA et télématique

La télé-informatique ou télématique a connu dans les années quatre-vingt des développements spectaculaires dont chacun a entendu parler.

Nous nous proposons d'évoquer ici ceux de ces développements qui concernent les membres de la SIA, notamment parce que la SIA est consciente de l'importance vitale que ces nouveaux moyens prendront dans les années nonante.

Centredoc Neuchâtel

En vertu d'un accord signé en 1988, les membres de la SIA bénéficient d'un rabais de 20% sur tout abonnement de Veille technologique auprès de Centredoc (tél. 038/224181). On trouvera dans IAS 21/89 (pages d'annonces 41 et 42), la présentation de ce service, qui justifierait déjà à lui seul les cotisations annuelles de chaque membre SIA!

Exemple: recherche documentaire sur plus de 2000 bases de données dans le monde entier, concernant des brevets, des publications techniques ou économiques, etc.

Euroguichet FRSP Genève

Un accord signé en mai 1989 entre la Fédération romande des syndicats patronaux (FRSP) et la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon permet notamment aux membres de la SIA d'accéder à l'Euroguichet de Lyon à partir d'une station située à côté du secrétariat de la SIA à Genève. Le rôle des 40 Euroguichets est d'informer sur l'intégration économique en Europe et les

évaluations du marché intérieur de la CE. Cet accès a été possible à partir de Genève grâce à l'association privée FODERE (Forum pour le développement des entreprises des régions européennes), dont la Suisse romande fait partie à travers la FRSP (tél. 022/7328000, interne 254).

Exemples: recherche de partenaires industriels dans la CE, demandes de statistiques spécialisées, questions concernant l'industrie du bâtiment transfrontalier, etc.

SIAtel, Lausanne

Une expérience pilote se déroule depuis septembre 1989 et jusqu'en février 1990 (voir IAS 21/89, pp. 482 et 483) pour permettre à 15 participants de tester l'utilisation d'un serveur de formation continue (Bureau de Service et d'Ingénierie BSI, Lausanne). Cette expérience est conduite par le Club SIAtel dans le cadre de la formation universitaire continue (président: Alain Meystre, architecte EPFL/SIA).

Exemples: nouvelles de la SIA et de la Commission romande; calendrier de manifestations; messagerie, à l'aide des fonctions minitel/télétel.

Projet arCom 400, Berne

Une autre expérience se déroulera de l'automne 1989 jusqu'en 1992 à l'initiative de la Commission informatique de la SIA: il s'agit de doter plusieurs bureaux d'étude, collaborant à un certain grand projet de construction industrielle dans la région de Berne, d'accès au nouveau service de messagerie électronique des PTT arCom 400. Ce service repose sur la norme internatio-

nale X400 qui marquera les années nonante et utilisera un nouveau centre serveur PTT à Fribourg, actuellement en phase de test. La SIA sera ainsi l'une des premières organisations à faire usage de ces nouveaux moyens pour le bénéfice de ses membres et de leurs clients!

Les bureaux d'étude disposeront ainsi d'un réseau particulier pour échanger par voie électronique tous les documents relatifs à leur mandat, à commencer par ceux qui touchent la planification.

Le bureau Spörri & Valentin, à Berne, dirige et anime cette expérience, avec le concours de deux directions PTT concernées, de l'Institut IBETH de l'EPFZ et de spécialistes de la Commission informatique de la SIA.

Exemple: mise au point de réunions de travail, de procès-verbaux, etc.

Application de la recommandation SIA 451

Après diverses expériences pilotes en 1985, 1986 et 1987, cette importante recommandation a été diffusée en septembre 1989 pour permettre l'échange de données lors de soumissions, au sens du CAN 2000 pour la construction et les travaux souterrains.

Parmi les premières applications à grande échelle, il faut citer celle du canton de Genève qui la prescrit pour toutes soumissions concernant les travaux de l'autoroute N1 (Direction du génie civil au Département cantonal des travaux publics). Il est fort probable que cet exemple fera école et encouragera de nombreux usages de ce document de base pour la rationalisation des processus de construction.

Exemple de Genève: une vingtaine d'entreprises renvoient sur disquettes les soumissions qui leur sont demandées par le Bureau des autoroutes du canton et tout le traitement est assuré par une entreprise privée spécialisée (société INSER SA, tél. 021/948 86 61) dans le respect strict de la recommandation SIA 451.

Gabriel Minder, Dr ès sc.
Ingénieur SIA, ingénieur-conseil
Orangerie 5, 1202 Genève
Tél. 022/734 32 33

IAS et GIIR: sur la même longueur d'onde

La récente prise de position du Groupe des architectes de la SVIA section vaudoise de la SIA parue dans ces colonnes¹ quant à la revue IAS ne peut laisser indifférent. Le Groupe des ingénieurs de l'industrie romand (GIIR) tient à faire part de son soutien à la rédaction de IAS dans son excellent travail.

IAS doit rester une revue pluridisciplinaire et refléter ainsi les nombreuses activités des ingénieurs et des architectes membres de la SIA.

Chacun d'entre nous doit pouvoir se reconnaître dans notre revue et élargir ainsi l'horizon de ses connaissances.

Puisse IAS continuer encore longtemps à contribuer à l'universalisme de ses lecteurs!

Jacqueline Juillard
Présidente du GIIR
Philippe Urner
Vice-président du GIIR

¹ Ingénieurs et architectes suisses N° 17/89 du 9 août 1989, p. 404.

Cours d'instruction 1990 pour experts aux examens de fin d'apprentissage

Dessinateur-paysagiste

L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) envisage d'organiser de nouveau, en 1990, en collaboration avec les services cantonaux compétents et les associations professionnelles, une série de cours d'instruction pour les experts aux examens de fin d'apprentissage. Ne sont en principe acceptés que les experts choisis par les cantons.

Les associations professionnelles d'employeurs et de salariés ont le droit de proposer des experts aux examens de fin d'apprentissage. Les sections SIA sont donc invitées à prendre contact avec leur office cantonal de la formation professionnelle au sujet de la nomination des experts.

Des indemnités de cours seront accordées aux participants. D'autre part, les frais de cours sont à la charge de la Confédération et des cantons.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'OFIAMT, Division de la formation professionnelle – Formation de base et perfectionnement, section I, Bundesgasse 8, 3003 Berne, tél. 031/61 29 85.

Sections

Section genevoise

Candidatures

M. Alain Philippe Arnould, architecte, EAUG 1986.

(Parrains: MM. G. Cuccodoro et Nenad Radonicic.)

M. Pierre Benoit, ingénieur physicien, 1970. (Parrains: MM. J.-F. Dupont et Christian Kronegg.)

M. Olivier Berthon, ingénieur électrochimiste et électrometallurgiste, 1967.

(Parrains: MM. Gabriel Minder et Jean-Philippe Bernard.)

M. Olivier Codeluppi, ingénieur géologue, 1983.

(Parrains: MM. Laurent Cart et Daniel Rinaldi.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une *opposition motivée par avis écrit au comité de la section dans un délai de 15 jours*.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

SVIA

Candidatures

M^{me} Elinora Krebs-Teplizky, architecte, diplômée EPFL en 1980.

(Parrains: M^{me} F. Kontoyanni et M. N. Kohler.)

M. Daniel Mange, ingénieur électricien, diplômé EPFL en 1964.

(Parrains: MM. M. Bonnard et J.-C. Badoux.)

M. Christian Voit, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1988.

(Parrains: MM. I. Karakas et F. Descoeurdes.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une *opposition motivée par avis écrit au comité de la SVIA dans un délai de 15 jours*.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

Le coin de la rédaction

Fermeture temporaire de la rédaction

Les travaux de construction du Tramway du sud-ouest lausannois (TSOL) entraînent la mise hors service temporaire des raccords de téléphone et de téléfax de IAS lundi 4 et mardi 5 décembre prochains. Il ne sera donc pas possible d'atteindre la rédaction avant la fin de cette interruption.

Nous remercions d'avance tous nos correspondants de leur compréhension.

Rédaction

Point final

Ces dernières semaines, l'industrie de la construction et les marchés immobiliers ont été secoués tant par les pouvoirs publics que par les banques. Une fois de plus, la situation illustre l'absence de continuité, donc l'impossibilité de prévisions tant soit peu fiables dans ces domaines.

Le premier coup de semonce a été constitué par les deux augmentations successives des taux d'intérêt hypothécaire (qui n'ont pas fini de grimper allègrement).

L'arrêt fédéral urgent destiné à freiner la spéculation et restreignant notamment la revente des immeubles et l'investissement par les caisses de retraite a ajouté une autre source d'inquiétude pour l'industrie du bâtiment et le marché de l'immobilier.

Que l'on attribue ou non la crise du logement à la spéculation foncière, force est de constater que cette dernière mesure se situe plus sur le plan moral – et l'on ne peut nier que les gains spéculatifs dans le domaine immobilier sont particulièrement choquants en période de pénurie de logements – que dans le domaine pratique. Surchauffe chez les constructeurs (avec les incidences négatives que cela suppose sur la qualité et les prix) – pénurie pour les utilisateurs: comment croire que des mesures administratives puissent assainir une telle situation? De surcroît, l'envolée des taux hypothécaires va à l'encontre des efforts (modestes, il est vrai) visant à faciliter l'accès à la propriété du logement.

Si les soubresauts dans le domaine immobilier n'affectent que peu le génie civil, cela ne signifie pas que tout va pour le mieux dans ce secteur. On a pu regretter voilà peu de temps la retenue des pouvoirs publics dans l'attribution de mandats. Aujourd'hui s'annonce une liste d'équipements d'infrastructure tant au niveau fédéral que cantonal dont la réalisation mettra à rude épreuve – hélas! pour une durée limitée – les capacités des concepteurs et des entreprises suisses. A considérer des projets tels que Rail 2000, la nouvelle transversale ferroviaire alpine, le tunnel de la Vereina ou certains projets visant à améliorer la circulation dans de grandes agglomérations, on peut imaginer que le domaine des travaux souterrains va connaître une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Force est de constater que les décisions qui influencent durablement et profondément le domaine de la construction sont prises ailleurs, en fonction de critères autres que l'intérêt bien compris (et là, je pense plus à la continuité des mandats, donc de l'emploi, et à la planification harmonieuse des travaux qu'à la meilleure rémunération possible des prestations) des professions et des clients de ce domaine. C'est la démonstration douloureuse que la construction ne peut faire mieux que de s'adapter à une évolution économique et politique dont la sienne dépend étroitement.

Est-il concevable que les soubresauts induits par les variations du taux hypothécaire figurent parmi les facteurs pris en compte par les milieux bancaires – y compris la Banque Nationale – lorsque est prise la décision d'une hausse, fût-elle temporaire, comme on nous le suggère?

Jean-Pierre Weibel